

COMMUNE DE FIGUIL: Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°04/A0N0-PU/RN/D42/C-F/CIPM/2021 du 08/02/2021 pour les Travaux de Construction d'un Forage Equipé de PMH A EP GUIDI, KERING FIGUIL, DJOUGUI BOH, CARREFOUR BOUDVA ET BAFOUNI MBORORO dans la Commune de FIGUIL

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget communal, le Maire de la Commune de Figuil, Maitre d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les Travaux de Construction d'un Forage Equipé de PMH A EP GUIDI, KERING FIGUIL, DJOUGUI BOH, CARREFOUR BOUDVA ET BAFOUNI MBORORO dans la Commune de FIGUIL

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment:

- Etudes géophysiques ;
- Nettoyage général du site ;

- Implantation ;
- Foration ;
- Equipement-Développement-Essai de pompage ;
- Superstructure ;
- Moyens d'exhaure ;
- Analyse de l'eau ;
- Animation.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 42 500 000(Quarante Deux Millions Cinq Cent Mille) francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Quatre (04) mois maximum.

5. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en lots.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP/MINEE de l'exercice 2021

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis par voie de presse

écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la dite Commune, contre versement d'une somme non remboursable de 60 000 (Soixante mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de FIGUIL

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil au plus tard le 01/03/21 à 10 h6lir6S et devra porter la mention:

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°04/AON0-PU/ RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 du 08/02/2021
pour les Travaux de construction d'un Forage Equipé de PMH A
EP GUIDI, KERING FIGUIL, DJOUGUI BOH, CARREFOUR
BOUDVA BAFOUNI MBORORO dans la Commune de FIGUIL
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce12 du DAO, d'un montant de 850 000 (Huit Cent Cinquante Mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la

date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 01/03/2021 à 11 heures au plus tard par la Commission interne de Passation des marchés de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Principaux critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet après un délai de 48h accordé pour conformité;
- b) Toute déclaration fausse ou mensongère relevée dans le dossier.
- c) Absence de Caution de soumission
- d) Non-conformité au modèle de soumission

2. Critères essentiels

- Le chiffre d'affaires;
- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières;
- Références de l'entreprise;
- Matériel de chantier à mobiliser;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise;

- Proposition technique ;
- Attestation de visite de site ;
- Présentation de l'offre.
- Seules les soumissions qui auront obtenues au moins 70% de oui seront admises à l'analyse financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins distante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants 673 20 57 25/ 699 3 7 07 48.

FIGUIL le 08 Février 2021

Le MAIRE

MANA MESSINGUE

[Télécharger le DAO](#)